



Formulaire de demande de Subvention communale

La réception par le Service technique de votre formulaire de demande de subvention, dûment rempli et signé, marquera le début de la procédure et son enregistrement formel. Veuillez remplir le formulaire et l'adresser au Service technique avec tous les documents exigés pour le type de mesure sélectionné.

Veuillez cocher la mesure projetée et compléter les données demandées

- ☐ Remplacement du système de chauffage à mazout, à gaz ou électrique par une pompe à chaleur géothermique.
Subvention communale : 10% de la subvention cantonale mais au maximum CHF 1'000.00.

Documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg ;
- Activation de la demande de permis de construire dans FRIAC.

- ☐ Remplacement du système de chauffage à mazout, à gaz ou électrique par une pompe à air-eau (sans génération de froid).
Subvention communale : 10% de la subvention cantonale mais au maximum CHF 500.00.

Documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg ;
- Activation de la demande de permis de construire dans FRIAC.

- ☐ Remplacement du système de chauffage à mazout, à gaz ou électrique par un chauffage à bois.
Subvention communale : 10% de la subvention cantonale mais au maximum CHF 1'000.00.

Documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg ;
- Activation de la demande de permis de construire dans FRIAC.

- Remplacement du système de chauffage à mazout, à gaz ou électrique par un raccordement à un CAD (chauffage à distance).
Subvention communale : 10% de la subvention cantonale mais au maximum CHF 1'000.00.

Documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg ;
- Activation de la demande de permis de construire dans FRIAC.

- Etablissement d'un CECB+ pour habitation individuelle en dehors de tout transfert de propriété et établi par un expert agréé.
Subvention communale de CHF 300.00.

Documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg.

- Etablissement d'un CECB+ pour une habitation collective (3 appartements et plus) en dehors de tout transfert de propriété et établi par un expert agréé.
Subvention communale de CHF 500.00.

Données et documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg.

- Assainissement des bâtiments (isolation thermique, façades, toit, fenêtres).
Subvention communale : 10% de la subvention cantonale mais CHF 2'000.00 au maximum. Si les travaux sont entrepris dans les 2 ans suivant l'établissement d'un CECB+, une subvention de CHF 500.00 est octroyée en plus, cumulable à la subvention d'assainissement.

Données et documents obligatoires à fournir pour ce type de mesure :

- Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale émise par le Service de l'Energie (SdE) du canton de Fribourg ;
- Le cas échéant, activation de la demande de permis de construire dans FRIAC.

Coordonnées de la personne émettant la demande de subvention

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA et lieu : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Coordonnées du bâtiment où seront réalisés les travaux

Adresse : _____

NPA et lieu : _____

No registre foncier : _____

La personne soussignée confirme l'annonce de la mesure projetée ci-dessus mentionnée et déclare vouloir bénéficier de la subvention communale, sous réserve des conditions d'éligibilité et d'octroi. Elle a pris connaissance des obligations de la Directive communale et fournira, en temps voulu, tous les documents obligatoires au traitement du dossier, dont le présent formulaire d'annonce de la mesure projetée.

Date et lieu : _____

Signature : _____

Partie à remplir par le Conseil communal

Sur la base de la demande déposée et de documents produits à l'appui de celle-ci, le Conseil communal décide :

- ☐ d'octroyer la subvention communale
- ☐ de refuser la demande de subvention communale

Ecuvillens, le _____

LE CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur

Le Syndic



Patrick Andrey

Dominique Zamofing